

Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **32 (1985)**

Heft 5: **<http://www.youtube.com/watch?v=0PDqT2lvXlc>**

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Riche activité en 1984

M.M. L'Association genevoise pour la protection civile a tenu son assemblée générale le lundi 20 mai à Collonge-Bellerive. Une commune qui arrive au terme d'une étape importante de son équipement. Et qui assure à la protection civile la crédibilité nécessaire. Par ailleurs, le rapport d'activité de la section cantonale genevoise met en évidence une mission capitale de l'AGPC, l'information du public. Il vaut la peine de s'y arrêter un instant.

Le maire de Collonge-Bellerive n'est pas de ceux qui passent la protection civile par-dessous la jambe. Il y croit. Claude Deriaz le dit sans ambage: «Mon vœu le plus cher est que la protection civile fonctionne bien, mais que l'on en ait jamais besoin!»

Si notre pays a depuis longtemps la chance d'être épargné par les grandes catastrophes (guerres ou cataclysmes naturels), cela ne veut pas dire que nous sommes à l'abri des fléaux. Plus notre société s'industrialise et se perfectionne, plus augmentent notre vulnérabilité et notre interdépendance vis-à-vis de nos voisins. Conditions météorologiques franchement défavorables (la neige en ce début de 1985...), une sécheresse subite ou des pluies torrentielles, la chute d'un avion de ligne sur une agglomération, une épidémie ou une pollution chimique: toutes choses en essence différentes, mais indiscutablement liées à un point commun. C'est de l'ampleur du fléau que dépendra l'ordre de grandeur de l'intervention de la protection civile. Il faut être prêt à tout. Au moins comme au plus, au léger comme au grave. L'efficacité des secours dépendra du degré de préparation et de l'équipement à disposition.

«Il est à peu près sûr, en tout cas, que si une catastrophe doit nous frapper, ça ne sera pas comme nous l'avons imaginé!», remarque avec justesse Claude Deriaz.

Alors, à quoi bon nous préparer?

Claude Deriaz répond à cette objection à partir des expériences de sa commune. Jusqu'ici, l'histoire nous démontre que c'est la volonté de se défendre et de survivre qui a permis aux peuples que nous connaissons aujourd'hui d'exister.

«La protection civile doit nous permettre de nous organiser afin de nous assurer un maximum de chances de survie. Dans le cadre de la commune de Collonge-Bellerive, le plus important est que les habitants apprennent à se connaître, à collaborer et à travailler ensemble dans le but de survivre ensemble ou de pouvoir ensemble aider ceux qui sont frappés par la catastrophe.»

C'est bien entendu dans cet esprit que chacun doit accomplir son devoir. Mais dégageons aussi le rôle de la commune et de l'utilisation des deniers publics.

La commune de Collonge-Bellerive est astreinte depuis 1981 à la protection civile. Elle a dépensé 6160000 francs pour un premier équipement au Pré-d'Orsat et 1580500 francs pour la Ferme Rivollet. Ces sommes considérables ne sont qu'un début. Un abri de 250 personnes est encore à l'étude dans le quartier de la Californie (un nom prédestiné pour une grande réalisation) et divers projets de construction, à Vézenaz, compléteront ces installations.

Une mention doit être décernée au chef local de Collonge-Bellerive, M. André Adank, pour tout le temps et la peine qu'il prend pour assurer à sa commune la protection indispensable. Dans la revue de mai de l'Association genevoise de la protection civile, No 123, André Adank donne toutes informations voulues sur l'organisme local et ses réalisations, comme aussi sur ses projets.

Quant à l'Association genevoise pour la protection civile, que dirige avec distinction le conseiller national André Gautier, elle dresse un rapport relativement optimiste de ses activités l'an dernier.

Trois commissions fonctionnent au front:

- information
- secourisme auxiliaire
- recrutement.

Dans une récente revue, nous avons parlé du succès du stand AGPC au Salon des Arts ménagers, sous le thème général «Le jour d'avant». Nous n'y reviendrons pas, si ce n'est pour souhaiter que l'occasion soit toujours mieux saisie de présenter la protection civile lors de foires, comptoirs et manifestations de ce genre, au public le plus large. Celui qui le plus souvent est le moins bien informé.

Il est vrai que la tenue d'un stand de cette classe n'est pas bon marché. L'AGPC en sait quelque chose, qui avait déjà tenté l'expérience en 1983. Mais les déficits financiers enregistrés

doivent être mis en balance avec le succès politique, civique et d'information réalisé. C'est tout bénéfique pour la cause de la protection civile, même si sur le plan comptable, la dette s'accumule. Un appel financier a été adressé à l'Association genevoise et aux communes en vue d'une augmentation des subventions. Le canton et certaines communes ont bien réagi. Le recrutement a amené de nouvelles cotisations. Dès lors, il est possible d'envisager la mise sur pied d'un nouveau stand au Salon des Arts ménagers de 1985.

Bravo!

Intégration des femmes dans la protection civile

Le Grand Conseil genevois a adopté une motion (M^{mes} Musso et Gillet) à propos de l'intégration des femmes dans la protection civile. Bonne idée qui a été acceptée par le Conseil d'Etat. Le département concerné (Intérieur et agriculture) est chargé de mettre sur pied une expérience pilote à cet effet. Une commission mixte, formée de responsables de la protection civile, d'un représentant de l'Association des communes genevoises et de membres des Associations féminines a été constituée en vue d'établir un programme de cours de protection civile plus spécifiquement destiné aux femmes. L'AGPC a participé aux travaux de cette commission.

En conclusion de son rapport, le président Gautier a pu se féliciter des liens existant entre les autorités chargées de l'organisation de la protection civile et l'association. Marcel Gaille, directeur du service cantonal, et Eric Ischi, directeur du service communal, ont été particulièrement félicités «pour la façon ouverte et positive dont ils entretiennent le dialogue avec l'AGPC, lui facilitant ainsi sa mission d'information auprès du public genevois».

Mobilier
pour centres
de protection civile

études et projets, fabrication

H. NEUKOM SA

8340 Hinwil-Hadlikon ZH

Téléphone 01 937 26 91

